

4INTE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital initial de 5 000,00 €
22 allée des Sarcelles
49300 CHOLET
En cours de constitution au RCS d'Angers

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 18 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 18 février,

Monsieur Gilles SOUEF, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 4INTE et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

Suite à l'issue de la signature des statuts de la société Société par actions simplifiée unipersonnelle 4INTE

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Création d'une Société par actions simplifiée unipersonnelle ;
- Nomination de Monsieur Gilles SOUEF en qualité de Président ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1

Constitution de la Société

Il est convenu de créer une Société par actions simplifiée unipersonnelle dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : 4INTE

Capital : 5 000 €

Nombre de parts : 500

Siège : 22 allée des Sarcelles, 49300 CHOLET

Durée : 99 ans.

Objet social :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

La vente et l'installation informatique et télécom.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant s'y rattacher, directement ou indirectement, ou susceptibles d'en permettre ou faciliter la réalisation ou le développement.

Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Décision n°2

Nomination de Monsieur Gilles SOUEF en qualité de Président

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Gilles SOUEF, né le 03/01/1972 à LA ROCHELLE (France), de nationalité Française, demeurant 22 allée des Sarcelles, 49300 CHOLET (France), en tant que Président.

Monsieur Gilles SOUEF exercera ses fonctions sans limitation de durée.

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération de Monsieur Gilles SOUEF de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Monsieur Gilles SOUEF a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Président, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Décision n°3

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Fait à , le 18 février 2026

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Gilles SOUEF, Président et associé